



INSCRIPTIONS : SAISON 2026 / 2027

N° Adhérent :

Règlement :

Cadre réservé à l'ALC

1 - ETAT CIVIL

Elève : Nom..... Prénom.....

Parent(s) si différent : Nom..... Prénom.....

Date de naissance..... Adresse mail :

Adresse.....

N° Téléphone(OBLIGATOIRE) : Fixe Portable :

Par quel moyen souhaitez-vous être informé ? ☐ SMS ☐ Mail ☐ Autre(s) :

Cours :

Cours n°1 : Horaire :

Cours n°2 : Horaire :

Cours n°3 : Horaire :

Cours n°4 : Horaire :

Les règlements peuvent être effectués de la façon suivante : (Cochez la case correspondante)

- ☐ - En une seule fois à l'inscription, Date :
- ☐ - En trois fois (Chèques encaissables à fin Septembre 2026, fin Octobre 2026 et fin Novembre 2026),
- ☐ - En trois fois (Chèques encaissables à fin Septembre 2026, fin Janvier 2027 et fin Avril 2027)

Pour l'inscription, nous vous remercions de fournir :

- ☐ certificat médical (***pour un renouvellement d'inscription tous les 3 ans***),
- ☐ 1 photo d'identité (***uniquement pour les nouveaux adhérents***)

2 - AUTORISATION MEDICALE & CESSION DU DROIT D'IMAGE D'UNE PERSONNE MAJEURE OU MINEURE

Je soussigné(e) (élève adulte, père, mère, représentant légal).....

✎ Autorise la direction de l'association et le professeur à prendre toutes les mesures d'urgences médicales nécessaires en cas d'accident de l'élève cité ci-dessus.

Si votre enfant a des problèmes de santé, nous vous remercions de nous les indiquer :

Suit-il un traitement spécifique :

✎ Autorise à effectuer des prises de vues de l'élève cité ci-dessus, et accepte que tout ou partie des images et enregistrements sonores me/le concernant soient utilisés en vue de leur exploitation (reproduction et représentation), par tous modes et procédés, sur tous supports, en tous formats, et ce sans limitation de durée.

La signature de ce document vous engage à respecter scrupuleusement son contenu. Toute défaillance sur ces points précis nous amènerait à exclure l'élève des cours.

CHELLES le.....

Signature du sociétaire (ou des parents, s'il est mineur)

Précédée de la mention "lu et approuvé".

Règlement à signer au dos →

REGLEMENT INTERIEUR 2026/2027

La mission de notre Association est d'offrir aux adhérents diverses activités et d'en assurer le bon fonctionnement.

Cette action est collective, elle nécessite donc le concours de tous. L'objet de cette note consiste à définir les points essentiels de cette action développée dans le respect des principes de laïcité et de pluralisme.

Cette note est portée à la connaissance des membres de l'Association. L'inscription d'un participant à l'A.L.C., soit par sa famille, soit par lui-même s'il est majeur, vaut adhésion à ces consignes. Il s'engage à les respecter.

1. COURS :

- Seuls ont accès aux salles de cours les participants à l'activité dispensée.
- **Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur dans la salle de cours avant de lui laisser le(s) enfant(s).**
- Pendant les heures de cours, les participants ne sont autorisés à quitter ceux-ci qu'avec l'autorisation du professeur.
- Tout usager à l'A. L. C., veille à ne pas compromettre la sécurité des autres participants et doit respecter les installations.
- **L'Association n'est responsable des élèves que le temps des activités**

2. ASSIDUITE :

- La présence des participants est bien évidemment souhaitée à tous les cours (y compris les séances de répétition pour la préparation du gala annuel).
- Toute absence injustifiée entraînera une notification à la famille des mineurs.
- En cas d'absence pour les élèves mineurs, les parents doivent prévenir téléphoniquement ou par mail le professeur ou la présidente.

3. POUR LE BIEN-ETRE DE TOUS, IL EST INTERDIT :

- de fumer dans les salles
- **d'utiliser son portable. Il doit être éteint.**
- Les participants sont responsables de leurs affaires. L'A. L. C. ne peut prendre la responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration. Ceci, aussi bien pendant les cours qu'à l'extérieur.
- L'A.L.C. rappelle qu'elle assure uniquement les participants présents au cours et seulement durant les cours, ainsi que les manifestations organisées par les membres du Conseil d'Administration ou le professeur.

4. SANTE :

- Un participant souffrant ou blessé, doit avertir le professeur ou la Présidente (06.67.38.60.37) qui, selon le cas, avertira aussitôt les services compétents.

5. REGLEMENT DES PRESTATIONS ACTIVITES :

- Le forfait annuel, y compris l'adhésion à l'Association, est versé en totalité au début de l'année scolaire.
- Aucun remboursement ne sera effectué à la suite d'un désistement de la part de l'élève, quelque soit le motif.

Dans l'intérêt de tous et pour le bon fonctionnement des cours, les participants sont priés d'arriver à l'heure et de quitter le cours dès la fin de celui-ci.

Signature du sociétaire (ou des parents, s'il est mineur)
Précédée de la mention "lu et approuvé".

Pour le Conseil d'Administration
Madame La Présidente